

BIBLIOTHÈQUE DE DOCUMENTATION SYNDICALE
N° 3

For b

B r B 5273

52

ÉMILE POUGET



Le Syndicat

Prix : 0 fr. 30

DON de
HENRI DOUM
(1972)

LE SYNDICAT

L'Enfer du Salarariat.

Quelle situation occupe, dans la société actuelle, le Travailleur, — le Salarié ?

C'est ce qu'on n'enseigne pas à l'école laïque.

Il incombe donc aux intéressés de parfaire eux-mêmes, sur ce sujet, leur instruction, négligée volontairement par les pédagogues bourgeois. Il ne faut d'ailleurs, pour cela, ni grande science ni puissance cérébrale énorme. Il suffit simplement de bon sens.

Les questions sociales ne sont pas matière ardue, absconce et abstraite. Pas n'est besoin d'être grand clerc pour se convaincre que tous les êtres humains doivent avoir l'existence assurée et n'être pas obligés de mener, du berceau à la tombe, une vie de galériens.

Or, un tantinet de clairvoyance et de réflexion amène le travailleur à constater qu'il s'en faut de beaucoup qu'il en soit ainsi ! Son sort est à la merci du MAITRE. Jamais il n'a le pain du lendemain assuré. Aujourd'hui, s'il trouve un patron (à l'enrichissement duquel il travaille) qui consente à l'employer, il vivote péniblement ; mais, si ce patron, pour des motifs divers, le congédie, voilà ce travailleur face à face avec la misère... Toutes les angoisses du chômage l'étreignent !

La Loi (expression codifiée des « grands » principes de 1789) a — en dérision ? — proclamé le Pauvre l'égal du Riche. Et voici que ce Pauvre, en qualité d'Homme Libre, trimballe sa carcasse à la recherche d'un exploiteur qui veuille de lui comme esclave volontaire. S'il regimbe, refusant de prostituer ses muscles et son cerveau au bénéfice du Bourgeois, il ne se soustrait au Salarariat que pour se vouer à la Misère.

Un tel sort est-il exceptionnel ?

Hélas, non ! C'est le lot de tous les travailleurs, — c'est le sort fait au peuple du xx^e siècle !

Aussi, est on amené à conclure qu'entre l'existence précaire du Salarié moderne et celle des Esclaves du monde antique ou des Serfs du Moyen-Age, il n'y a pas de diffé-

Certes, le Salarié moderne bénéficie (dans une faible proportion des progrès scientifiques et industriels qui modifient l'habit social : il mange dans des assiettes qui eussent paru luxueuses à l'esclave antique ; il s'éclaire au pétrole, à la bougie, au gaz ou à l'électricité, tous modes d'éclairage qui sont fort loin des quinquets fumeux ou des torches de résine du Moyen-Age.

Mais, ces merveilles du génie humain — et tant d'autres qu'il est superflu d'énumérer — si elles peuvent être des condiments du bien-être et du bonheur, n'en constituent pas les éléments essentiels. Pour être heureux, il ne suffit pas de jouir de la vue, — ou même de disposer, dans la mesure qu'on a le gousset garni, — d'automobiles, de chemins de fer, de télégraphes, de téléphones, etc.

Le bonheur, — qui est la sublimation du bien-être, — découle d'un équilibre normal entre l'effort productif et la possibilité de consommer, — équilibre permettant de jouir de la vie sans contraintes ni inquiétudes. Le bonheur consiste dans la sérénité d'esprit résultant de la certitude de l'existence assurée, dans le présent et l'avenir ; il consiste à n'être sous la subordination de personne, — pas plus patron que dirigeant, — et à se savoir, moralement comme matériellement, un être autonome, libéré de toutes les entraves et de toutes les servitudes découlant de volontés humaines.

Or, la science, si merveilleux que soient les progrès qu'elle réalise, ne modifie pas les rapports sociaux qui placent le Travailleur sous la dépendance du Capitaliste. Ces rapports sont toujours ceux de Maître à Esclave. Evidemment, au cours des âges, sous la poussée de l'esprit de révolte, ils se sont atténués, — au moins dans la forme.

Nominalement, le Salarié est un Homme Libre, alors que l'Esclave antique était une marchandise vivante, dont on faisait trafic, et que le Serf du Moyen-Age était une chose impersonnelle, attachée à la glèbe et subissant les fluctuations du domaine sur lequel il végétait. Mais, cette libération, toute fictive et légale, n'a pas dégagé le Salarié de son assujettissement économique. En fait, il est à la complète merci du Capitaliste. Même, par certains côtés, son sort est plus aléatoire que celui de l'Esclave antique ; la valeur marchande de ce dernier le faisait apprécier du propriétaire qui avait intérêt à conserver sa « marchandise » en bon état, pour en éviter la dépréciation.

De nos jours, le Capitaliste n'est plus propriétaire du Travailleur, — il se borne à le louer ; de la sorte, la responsabilité de l'exploiteur est réduite au minimum : il n'a à répondre que des « risques locatifs » et encore, en ce cas, — c'est-à-dire en cas d'accidents, de brusque rupture de contrat, etc., — le loueur d'ouvriers trouve dans la loi le moyen d'é luder sa responsabilité. Puis, quand avec l'âge, la

vigueur productive du salarié baisse, le patron ne subit aucune perte : il congédie cet ouvrier sans valeur, malgré que ce malheureux ait pu, durant longtemps, contribuer à l'édification de sa fortune.

Ainsi, dans la société actuelle, le Prolétaire n'a jamais la miche du demain assurée et son labeur esquintant ne le garantit pas des misères qu'il entrevoit : chômage, maladie, vieillesse... Et il n'a pas à s'illusionner ! Il n'a pas à espérer qu'avec de l'ordre, de l'économie, de la résignation — et autres « vertus » émoullientes dont ses éducateurs l'ont saturé, — il pourra éviter la malechance qui, résultant d'une organisation sociale défectueuse, frappe indistinctement et aveuglément. En effet, son salaire est tellement insuffisant qu'il l'absorbe au fur et à mesure, pour subvenir à ses besoins ; d'autre part, sa situation est toujours instable, car il est à l'absolue merci de son patron qui, sans scrupules, peut, aujourd'hui pour demain, le jeter à la rue.

Comment se crée le Capital.

Contrastant avec le sort, — incertain, précaire et sans joie, — qu'est l'existence du Travailleur, celle du Capitaliste est tassée de loisirs et de superflu.

Or, la vie heureuse de ce privilégié n'est qu'en apparence le résultat, soit de son effort individuel, soit de son mérite personnel : en réalité, elle dérive de sa roublardise ou de sa scélératesse dans l'accaparement du Capital, — à moins que la fortune ne lui soit venue en dormant, par hasard de naissance et voie d'héritage.

L'effort individuel, non plus que le mérite personnel, ne suffisent à expliquer la constitution d'une fortune considérable : l'homme qui se bornerait à simplement accumuler le produit direct de son travail personnel ; qui ne multiplierait pas la maigre richesse ainsi acquise, en la faisant fructifier, — c'est-à-dire en l'employant à exploiter ses semblables, soit par le commerce, soit par l'industrie, — celui-là pourrait économiser un mince magot, mais non devenir Capitaliste.

Pour devenir Capitaliste, il est d'absolue nécessité *d'économiser sur le travail d'autrui.*

Qu'est donc le Capital ?

Du Travail accumulé. de la Richesse cristallisée.

Mais, iniquité formidable, pour que, par son accumulation, le *produit du travail*, — la *richesse*, — acquière le caractère de *Capital*, il est indispensable que son accumulation soit réalisée par d'autres que par ses créateurs.

Les Travailleurs, en mettant en œuvre et en transformant,

au gré des besoins et des désirs humains, les produits de la Nature, créent de la *Richesse*.

Si cette *Richesse* restait impersonnelle, — sociale, — elle constituerait l'avoir commun et, multipliée et accrue indéfiniment, grâce aux efforts de tous, elle serait la source du bien-être général.

Malheureusement, il n'en est pas encore ainsi !

La *Richesse*, — CRÉÉE PAR LE TRAVAIL, — est, à sa source, canalisée, individualisée et accaparée par les exploiters. Elle est ainsi transmuée par eux, à leur profit égoïste, en *Capital*.

Par conséquent, dès son origine, le *Capital* apparaît comme le *produit du Vol*.

Voici le processus : des parasites, — soit parce que fripouilles, soit parce que détenteurs d'un peu de « richesse » qu'ils ont économisée sur leur production personnelle, — accumulent du « Travail » qu'ils escroquent à ses véritables producteurs et, par cette opération frauduleuse, se constituent du *Capital*. Cette « soustraction » ils la réalisent très simplement. s'ils sont industriels, et à supposer qu'ils emploient des ouvriers produisant, chacun et par jour, une valeur de quinze francs, ils garderont dix francs, sous prétexte de frais généraux, rémunération du *Capital*, etc., et ils distribueront en salaire, à l'ouvrier, les cent sous restant ; s'ils sont commerçants ils vendront huit francs ce qui en vaut trois...

Il n'y a pas de nuances ni de distinguos à établir dans les prélèvements abusifs et criminels qu'opère la minorité parasitaire, au détriment de la masse productive. L'*escroquerie sociale* se perpète avec la même intensité dans toutes les branches de l'activité humaine : le propriétaire foncier exploite le paysan qui cultive le sol, tout comme le patron d'usine exploite l'ouvrier et, sont exploiters au même titre, la kyrielle de mercantis, de commerçants, d'intermédiaires, etc.

Equivalence de l'Autorité et de la Propriété.

Ainsi, d'un scrupuleux examen des conditions économiques, il résulte que la société est divisée en deux classes, aussi distinctes qu'hostiles :

D'un côté, les VOLEURS : les Maîtres, — Capitalistes et Propriétaires ;

De l'autre, les VOLÉS : les asservis, — ouvriers d'usines et d'ateliers, employés, mineurs, paysans.

Mais, la Société ne se présente pas avec cette simplicité schématique : ici le Voleur, là le Volé.

En comparaison de la masse des Volés, les Voleurs sont en nombre infime. Donc, s'ils n'eussent tablé pour la perpétuation de leurs privilèges que sur la force physique ou même le prestige individuel, leur règne eût peu duré. Aussi, pour remédier à leur infériorité numérique, ont-ils fait intervenir la ruse : afin de se garantir contre les velléités de révolte de leurs victimes, les Voleurs ont cimenté leurs rapines avec des Principes : ils se sont réclamés de la *Propriété*, de l'*Autorité* .. La *Propriété*, qui n'est que l'*Autorité* sur les choses ; l'*Autorité*, qui n'est que la *Propriété* des êtres humains...

Les Brigands sont devenus ainsi des privilégiés et, grâce à l'inconscience et à l'ignorance populaires, ont sanctifié leurs crimes de lèse-Humanité.

Comme de juste, la révélation des PRINCIPES a entraîné l'instauration d'une couche sociale de parasites intermédiaires, — les *Souteneurs*, — dont la mission a consisté en la proclamation, la justification, la défense des Privilèges.

Les *Souteneurs*, — privilégiés eux-mêmes, — ont, grâce à un imbroglio d'institutions venimeuses, collaboré au maintien des Volés sous le joug.

Seulement, aux époques d'ignorance crasse, alors que l'esprit d'examen du Peuple n'était pas à redouter, l'imbroglio des institutions parasitaires était peu compliqué ; il s'est développé parallèlement à l'élévation du niveau de la conscience populaire, — et c'est ce qui explique pourquoi, de nos jours, le nombre des souteneurs sociaux est plus considérable qu'il ne fut jamais.

D'ailleurs, pour mieux se faire accepter, ces parasites, — prêtres, juges, militaires, etc., — ont su donner aux institutions au cœur desquelles ils se sont embusqués, une apparence d'utilité ; cela, afin d'inciter les naïfs à croire que la Vie sociale est intimement liée au fonctionnement de ces rouages de superfétation et d'écrasement. Ainsi a été justifiée, légitimée la servitude humaine : la *Propriété*, l'*Autorité* sont devenues le Palladium de l'asservissement.

Mais il serait oiseux de prétendre établir une primordiale d'apparition dans l'Humanité, entre les deux formes de la contrainte humaine que symbolisent ces deux « principes ». Aucun n'est antérieur à l'autre ; aucun ne découle de l'autre : ils sont adéquats. Aux premiers âges, ils se confondaient l'un dans l'autre et si, dans la suite des temps, il y a eu scissiparité, c'est sous l'influence des phénomènes qui, dans l'Humanité, ont entraîné la division du travail. De même que la division du travail se manifestait dans le fonctionnement utile de la société, de même elle s'accomplissait dans les institutions d'asservissement. C'est pourquoi on ne peut concilier la négation de la *Propriété* avec l'affirmation de l'*Autorité* ou, vice-versa, l'affirmation de la *Propriété* avec la négation de l'*Autorité*.

Propriété ! Autorité !... ne sont que la manifestation et l'expression divergente d'un seul et unique « principe » qui se concrète en la réalisation et la consécration de la servitude humaine. Il n'y a donc là qu'une différence d'angle visuel : vu d'une face, l'esclavage apparaît comme un *Crime de Propriété* tandis que, sous une autre face, il se constate comme un *Crime d'Autorité*.

Dans la Vie, ces « principes » — muselières pour les Peuples — se sont concrétés en institutions oppressives dont la façade seule a varié au cours des âges. À l'heure actuelle, malgré toutes les transformations opérées dans le régime de la Propriété et les modifications apportées dans l'exercice de l'Autorité, — transformations et modifications toutes de surface, — la soumission, la contrainte, le travail forcé, la faim, etc., sont le lot des classes ouvrières.

C'est pourquoi l'Enfer du Salarial est une géhenne lugubre : la grande majorité des Êtres humains y végètent, sevrés de Bien-Être et de Liberté. Et dans cette géhenne, malgré la décoration démocratique qui la maquille, fleurissent à foison misère et douleurs.

Comment se Libérer ?

Un jour vient où, fatalement, les réflexions ci-dessus obsèdent confusément le Travailleur qui, jusque là, émasculé par les préjugés, dévoyé par l'éducation bourgeoise, est resté bénévolement attelé au joug capitaliste, avec la nonchalante apathie d'un bœuf au labour.

De ce jour, l'instinct de révolte, — qui n'est que l'instinct de progrès, rendu explosif par la compression qui entrave son processus logique, — transforme le Travailleur : il acquiert le sentiment de sa faiblesse ; il constate qu'elle est le résultat de l'isolement et de l'égoïsme que lui prône la Bourgeoisie. Dès lors, le désir lui vient d'entrer en contact avec ses semblables, afin de remédier à son impuissance individuelle, car il se rend compte que sa Faiblesse deviendra Force, sous l'action du groupement et grâce à la pratique de la solidarité.

D'ailleurs, la forme de l'exploitation qu'il subit l'incite au groupement. L'industrie l'a aggloméré à ses semblables dans des ateliers, des usines, des manufactures. Quoi de plus naturel que de s'unir à ses camarades ? Et cet accord inconscient a engendré des révoltes, inconscientes aussi, mais dont le succès relatif a donné essor au groupement corporatif.

Donc, le Travailleur, dont la conscience s'éveille, perçoit la nécessité du groupement et, tout naturellement, il prend le chemin du Syndicat.

Le Groupement essentiel.

Le groupe corporatif est, en effet, l'unique centre qui, par sa constitution, répond aux aspirations qui impulsent le Salarié; il est la seule agrégation d'êtres humains résultant de l'identité absolue des intérêts, puisqu'il a sa raison d'être dans la forme de production, sur laquelle il se modèle et dont il n'est que le prolongement.

Qu'est, en effet, le Syndicat? Une association de travailleurs, unis par le lien corporatif.

Cette coordination corporative peut se manifester, suivant les milieux, tantôt par le lien plus circonscrit du métier où, dans l'énorme industrialisation du xx^e siècle, englober des prolétaires de métiers divers, mais dont l'effort concourt à une œuvre commune.

Cependant, quelle que soit la forme préférée par les militants ou imposée par les circonstances, soit que l'agglomérat syndical se limite au « métier » ou s'étende à l'« industrie », l'identité du but se dégage toujours. Elle est :

1^o Tenir constamment tête à l'exploiteur; le forcer à respecter les améliorations conquises; enrayer toute tentative de régression; puis, aussi, tendre à atténuer l'exploitation en exigeant des améliorations fragmentaires, telles que: diminution des heures de travail, accroissement des salaires, meilleure hygiène, etc., — modifications qui, quoiqu'elles ne portent que sur des détails, n'en sont pas moins des atteintes efficaces aux privilèges capitalistes, dont elles sont une atténuation;

2^o Le Syndicat tend à préparer une coordination grandissante des rapports de solidarité, de manière à rendre possible, dans le plus bref délai qu'il soit, l'expropriation capitaliste, seule base pouvant servir de point de départ à une transformation intégrale de la société. Ce n'est qu'après cette légitime restitution sociale, que pourra être annihilée toute possibilité de parasitisme. Alors seulement, nul n'étant plus astreint à travailler au service d'un autre — le Salarial étant aboli — la production deviendra sociale dans sa destination comme elle l'est dans sa source; à ce moment, la Vie économique étant un réel amalgame d'efforts réciproques, toute exploitation sera, non seulement abolie, mais devenue impossible.

Ainsi, grâce au Syndicat, la Question Sociale se manifeste avec une netteté et une acuité telle que son évidence s'impose aux moins clairvoyants; le groupe corporatif trace, sans équivoque possible la démarcation entre les Salariés et les Maîtres. Grâce à lui, la Société apparaît telle qu'elle est: d'un côté, les Travailleurs, — les VOLÉS; de l'autre les Exploiteurs, les VOLEURS.

Pour cette raison, parce qu'il est l'unique groupement qui mette en pleine et constante lumière l'antagonisme des intérêts et montre la Société divisée en deux classes, distinctes et irréconciliables, le Syndicat s'indique comme étant le groupement essentiel, — l'association par excellence. Aussi, doit-il primer tous les modes d'agglomérats humains ; tous doivent lui être subordonnés, car, s'il en est de très utiles, — seul, il est indispensable.

Se désintéresser du Syndicat, consentir à l'ignorer, et s'en tenir à l'écart équivaut, pour le Travailleur, à se désintéresser de son propre sort. Il est donc logique que viennent affluer à l'association corporative tous ceux qui n'acceptent pas placidement l'exploitation humaine et qui ne se résignent pas à la misère. Il n'y a que là qu'ils puissent se rencontrer et besogner en commun, avec la certitude de ne pas faire d'efforts vains. Au Syndicat, en effet, il n'y a pas possibilité d'équivoque : étant donné qu'il y a groupement basé sur l'identité des intérêts, l'utilité est intégrale.

Ce caractère d'utilité absolue ne se découvre pas dans les autres formes variées du groupement ; toutes peuvent avoir des côtés utiles, tout en laissant percer des tares et des défauts, qui leur enlèvent le caractère de nécessité.

Le Groupe d'affinité.

Dans cette catégorie des groupements utiles, mais dont l'inéluctabilité ne s'impose pas à tous, peuvent se ranger les GROUPES D'AFFINITÉ que, durant longtemps, les diverses écoles sociales et révolutionnaires ont préconisé comme base de groupement et que certains n'ont même pas hésité à proclamer supérieurs au Syndicat.

Le GROUPE D'AFFINITÉ est un groupement « d'idées » « d'opinions » et non « d'intérêts » ; c'est le *Cercle Social*, le *Groupe d'Etudes*, l'*Université Populaire*, etc.

Il y a, dans ces groupements, cohésion intellectuelle, communion morale, identité d'aspirations, similitudes d'espoirs et de vues d'avenir, etc., mais il y manque la base matérielle qui puisse donner à ces groupements une vitalité durable ; n'étant que la résultante de postulats cérébraux — et non d'intérêts tangibles, — ils risquent de se disloquer lorsque les aspirations qu'ils synthétisent cessent d'être en pleine harmonie ou lorsque une réalisation, trop longue à venir, émousse les énergies.

C'est à ces symptômes de désagrégation qu'il faut attribuer la stagnation des groupements d'affinité. Ils peuvent, en périodes de surexcitation sociale, acquérir un développement considérable, mais c'est un phénomène factice car

leur recrutement étant subordonné à l'acceptation par les nouveaux adhérents des théories qui y sont en honneur, il s'ensuit que ce recrutement est difficile. Puis, par cela même que, dans ces groupements, tout intérêt matériel y fait défaut, il y a tendance à quintessencier, à se satisfaire en des abstractions et aussi, à s'isoler de la masse du peuple.

Pour venir au groupe d'affinité, s'y complaire et désirer y retourner, il faut déjà avoir subi une évolution intellectuelle, avoir compris tout l'odieux de la société actuelle et vouloir sa transformation. Le travailleur inconscient qui s'y fourvoie risque de ne pas éprouver de satisfaction aux discussions qui s'y déroulent et dont, encore, il ne saisit pas la portée ; il y a donc chance pour que, faute de l'impulsion d'un intérêt tangible, il se désintéresse et ne retourne pas en ce milieu.

L'expérience est là, démontrant la véracité du fait : les groupes d'affinité qui, depuis un quart de siècle ont pullulé, malgré la propagande intense dont ils ont été le foyer, n'ont pas eu une croissance régulière ; leur développement et leur vitalité ont été subordonnés aux activités individuelles au point que, lorsque celles-ci se sont ralenties ou ont manqué, le groupe d'affinité s'est assoupi.

Malgré cela, on ne saurait nier que l'œuvre de ces groupements n'ait été féconde ; dans la période écoulée ils ont, en bien des milieux, éveillé les consciences populaires, et, par cela même, facilité l'éclosion de groupements d'ordres divers, — à commencer par des Syndicats.

Aussi, cette critique des groupes d'affinité est-elle une simple indication que leur besogne, pour si éminemment bonne qu'elle soit, n'est pas primordiale ; elle ne saurait dispenser de participer à l'action syndicaliste qui, parce qu'elle a ses racines dans le terrain économique, est seule qualifiée pour modifier les conditions de travail et préparer et mener à bien la transformation sociale.

Autonomie syndicale.

Pour si supérieure à toute autre forme de groupement que soit le Syndicat, il ne s'ensuit pas qu'il ait une vie intrinsèque et indépendante de celle que lui communiquent ses adhérents. C'est pourquoi, ceux-ci, pour faire acte de syndiqués conscients, se doivent de participer à l'œuvre du Syndicat. Et ce serait, de leur part, n'avoir pas la moindre notion de ce qui fait la force de ce groupement que de supposer s'être affirmés parfaits syndiqués en se mettant financièrement en règle avec le Syndicat.

Certes, il est bon de verser régulièrement ses cotisations, mais ce n'est que la plus mince part de ce que se doit à lui-même, — et par conséquent au Syndicat — un militant convaincu : il doit, en effet, savoir que la valeur du Syndicat est moins le résultat de son encaisse monétaire que la multiplication de l'énergie cohérente de ses adhérents.

L'Individu est la cellule constitutive du Syndicat. Seulement, il ne se produit pas pour le syndiqué le phénomène dépressif qui se manifeste dans les milieux démocratiques où le Suffrage Universel étant en honneur, la tendance est à la compression et à la diminution de la personnalité humaine. Dans un milieu démocratique, l'électeur ne peut user de sa volonté que pour un acte d'abdication : il est appelé à « donner » sa « voix » au candidat qu'il souhaite avoir pour « représentant ».

L'adhésion au Syndicat n'implique rien de semblable et le plus pointilleux n'y pourrait découvrir la moindre atteinte à la personnalité humaine ; après comme avant, le syndiqué est ce qu'il était, — après, comme avant, autonome il était, autonome il reste.

En entrant dans un Syndicat, le Travailleur se borne à passer un contrat, toujours révocable, avec des camarades qui sont ses égaux, en Vouloir et en Pouvoir et, à aucun moment, les avis qu'il pourra être amené à émettre, les actes auxquels il lui adviendra de participer, n'auront les caractères suspensifs ou abdicatifs de la personnalité qui distinguent et qualifient les votes politiques.

Au Syndicat, par exemple, s'agit-il de nommer un Conseil Sydical, ayant charge de la besogne administrative. Il n'y a pas à comparer cette « sélection » avec une « élection » ; le mode de votation, habituellement employé en telle circonstance, n'est qu'un procédé pour aboutir à la division du travail et il ne s'accompagne d'aucune délégation d'autorité. Les fonctions du Conseil Syndical, strictement délimitées, ne sont qu'administratives. Le Conseil fait la besogne qui lui incombe, sans jamais neutraliser ses mandants, sans se substituer à eux, ni agir pour eux.

Autant peut s'en dire de toutes les décisions prises au Syndicat ; toutes se restreignent à un acte défini et particulier, tandis que, dans le domaine démocratique, l'élection implique que l'élu a reçu de son électeur un blanc-seing qui lui permet de décider et d'agir à sa guise, sur tout et pour tout... sans même être entravé par la volonté possiblement contraire de ses mandants dont, en ce cas, l'opposition — si caractérisée qu'elle soit — est inefficace, tant que court le mandat de leur élu.

Il n'y a donc pas de parallèle possible, — et encore moins de confusion, — entre l'Action Syndicale et la participation aux décevantes besognes de la Politique.

Dans un Syndicat, fonctionnant sainement, la personnalité du Syndiqué rayonne sans froissements. Outre que son autonomie est sauvegardée, ce n'est que dans ce milieu qu'elle peut atteindre son maximum d'épanouissement.

Certes, il se peut que, dans certains groupements actuels, cette plénitude de vie ne soit pas atteinte. Mais, cet arrêt de développement ne doit jamais être pour des travailleurs — quelle que soit leur mentalité — une raison suffisante pour se tenir à l'écart du Syndicat. Au contraire ! Il incombe à ceux qui ont conscience de cette infériorité de l'agrégat corporatif, dont ils sont une unité, de contribuer à son évolution organique. Si le Syndicat était une institution aux cadres rigides, où devraient forcément s'encastrier les masses ouvrières, une certaine répugnance pourrait se concevoir. Seulement, ce n'est pas le cas, le Syndicat est un agrégat vivant ; il est le prolongement constamment modifiable des individualités qui le composent et il se modèle sur la mentalité de ses adhérents. Il incombe donc à ceux-ci de ne pas le laisser stagner, ni s'enkyloser sous l'influence du narcotisme démocratique.

Il serait une grossière erreur de faire remonter la responsabilité de tares pouvant exister dans certains groupements, au principe même du Syndicat. C'est l'opposé qui est vrai ; si les tares se constatent dans les groupements corporatifs, c'est parce que la masse syndiquée, encore imprégnée de Démocratisme, a implanté dans le milieu syndical les erreurs politiciennes dont elle a été trop longtemps saturée. Par conséquent, il incombe aux militants clairvoyants, qui aperçoivent ces tares, non pas d'en prendre prétexte pour se désintéresser du Syndicat et s'en isoler, mais de redoubler de vigueur pour signaler amicalement le danger et s'efforcer de l'annihiler.

D'ailleurs, à ces tares, qui sont des tendances régressives, l'activité syndicale remédie par l'impulsion qui lui est propre : spontanément, par développement normal, s'effectue l'élimination des résidus du démocratisme. ■■■■

Il est fatal qu'il en soit ainsi, car il n'y a pas possibilité d'accord entre les deux doctrines : Syndicalisme et Démocratisme sont deux pôles opposés qui s'excluent et se neutralisent. Les exemples abondent, que chacun peut se remémorer : dans tous les groupements économiques où s'est infiltrée la Politique, se sont constatées la désagrégation et le dépérissement.

C'est que le Démocratisme est une superfétation sociale, une excroissance parasitaire et extérieure, tandis que le Syndicalisme est la manifestation logique d'un accroissement de Vie ; c'est une cohésion rationnelle d'êtres humains et c'est pourquoi, au lieu de restreindre leur individualité, il la prolonge et la développe.

Le Syndicat, École de Volonté.

Le « Connais-toi toi-même ! » de Socrate est, au Syndicat, complété par la maxime « Fais tes affaires toi-même ! »

Ainsi, le Syndicat s'érige comme une école de volonté : son rôle prépondérant résulte du Vouloir de ses membres et, s'il est la forme supérieure d'association, c'est parce qu'il est la condensation des Forces ouvrières, rendues efficaces par leur ACTION DIRECTE, forme sublimée de l'activité consciente des volontés de la classe prolétarienne.

La Bourgeoisie a manœuvré pour prêcher la résignation et la patience au Peuple en lui faisant espérer que le progrès s'accomplirait par miracle, sans effort de sa part, grâce à l'intervention extérieure de l'Etat. Ce n'était que la perpétuation, sous une forme moins niaise, des croyances millénaires et religiosâtres. Or, tandis que les dirigeants tentaient de substituer cette illusion décevante au non moins décevant mirage religieux, les Travailleurs réalisaient dans l'ombre, avec une ténacité indomptable et jamais rebutée, l'organisme d'émancipation qu'est le Syndicat.

Cet organisme, Véritable Ecole de Volonté, s'est constitué et développé au cours du XIX^e siècle. C'est grâce à lui, grâce à sa constitution économique que les Travailleurs ont pu résister à l'inoculation du virus politicien et défier toute tentative de division.

C'est dans la première moitié du XIX^e siècle que les groupements corporatifs se constituèrent, malgré l'interdiction qui les frappait. La persécution sévissait impitoyable contre ceux qui avaient l'audace de se syndiquer, aussi fallut-il s'ingénier pour éviter la répression. Alors, pour se grouper sans trop de risques, les Travailleurs masquèrent leurs associations de résistance sous des aspects anodins — tel celui de la mutualité.

Les groupements de charité n'ont jamais porté ombrage à la Bourgeoisie, qui sait fort bien qu'étant de simples calmants ils ne peuvent, à aucun titre, constituer un remède au mal de misère. L'espoir en la charité est un cataplasme somnifère tout juste bon à empêcher les exploités de réfléchir sur leur triste sort et d'y chercher une solution. C'est pourquoi les associations mutualistes ont toujours été tolérées, sinon encouragées par les dirigeants.

Les Travailleurs surent profiter de la tolérance accordée à ces groupements ; ils se réunirent, sous le prétexte de s'assister en cas de maladie, de se constituer des retraites, etc., mais ils poursuivirent un but plus viril : ils se préoccupèrent d'améliorer leurs conditions d'existence et visèrent à résister aux exigences patronales. Leur tactique ne put réussir à toujours donner le change à l'autorité qui, prévenue

par les dénonciations patronales, traqua souvent ces douteuses Sociétés de secours mutuels.

Plus tard quand, à force de s'aguerrir, *d'agir par eux-mêmes*, les Travailleurs se sentirent assez forts pour braver la loi, ils jetèrent le masque mutuelliste et, crânement, ils intitulèrent leurs groupements SOCIÉTÉS DE RÉSISTANCE.

Beau titre ! expressif et clair. Il est à lui seul un programme d'action. Il prouve combien — malgré que fussent encore embryonnaires les groupes corporatifs, — les Travailleurs sentaient la nécessité de ne pas marcher à la remorque des politiciens et aussi de ne pas combiner leurs intérêts avec ceux de la Bourgeoisie, mais, au contraire, de se dresser en face d'elle et en opposition.

D'instinct, c'était le balbutiement de la LUTTE DE CLASSE dont l'*Association Internationale des Travailleurs* allait donner la formule nette et définitive, en proclamant que l'« EMANCIPATION DES TRAVAILLEURS DOIT ÊTRE L'ŒUVRE DES TRAVAILLEURS EUX-MÊMES ».

Cette formule, lumineuse affirmation de la Force Ouvrière, épurée de toutes les scories du Démocratisme, allait servir d'idée directrice à tout le mouvement prolétarien. Elle n'était, d'ailleurs, que l'affirmation au grand jour et catégorique des tendances en germination dans le Peuple. Ce qui le démontre surabondamment, c'est la concordance théorique et de tactique entre le mouvement « syndicaliste », jusque-là souterrain et imprécis et la Déclaration initiale de l'*Internationale*.

Après avoir posé en principe que les Travailleurs n'ont à compter que sur leurs propres forces, la Déclaration de l'*Internationale* complétait la proclamation de l'autonomie nécessaire du Prolétariat en indiquant que c'est uniquement par son ACTION DIRECTE qu'il peut obtenir des résultats tangibles ; elle ajoutait :

Considérant :

Que l'assujettissement économique du travailleur aux détenteurs des moyens de travail, c'est-à-dire des sources de la vie, est la cause première de sa servitude politique, morale et matérielle ;

Que l'émancipation économique des travailleurs est conséquemment le grand but auquel tout mouvement politique « doit être subordonné comme moyen ;

Donc l'*Internationale* ne se bornait pas à proclamer avec netteté l'autonomie ouvrière ; elle complétait sa Déclaration en affirmant que les agitations politiciennes, les modifications à la forme gouvernementale ne devaient pas impressionner les travailleurs au point de leur faire oublier les réalités économiques.

Le mouvement syndicaliste actuel n'est que la suite logique de celui de l'*Internationale* ; la concordance est

absolue, et c'est dans le même plan que nous continuons l'œuvre de nos aînés.

Seulement, quand l'*Internationale* posait ses prémisses, la Volonté ouvrière était encore trop peu clairvoyante, la conscience de classe du prolétariat trop peu développée pour que l'orientation économique prédominât sans déviation possible.

La classe ouvrière eut à subir l'influence divergente des politiciens malpropres qui, ne voyant dans le Peuple qu'un moyen de parvenir, le louangent, l'hypnotisent et le trahissent.

D'autre part, elle se laissa aussi entraîner par les hommes de loyauté et de désintéressement qui, imbus de démocratisme, attachaient trop d'importance à la superfétation étatique.

C'est grâce à la double influence de ces éléments que, dans la période actuelle (qui commence à l'hécatombe de 1871), le mouvement syndical végéta longtemps, tiraillé en divers sens. D'un côté, les politiciens crapuleux s'efforçaient de domestiquer les syndicats pour les mettre à la remorque du gouvernement; de l'autre, les socialistes des diverses écoles s'attachaient à y faire prédominer leurs tendances. Donc, les uns et les autres visaient à transformer les Syndicats de « groupements d'intérêts » en « groupements d'affinité ».

Le mouvement syndical avait de trop vigoureuses racines, il est une nécessité trop inéluctable pour que ces efforts divergents pussent enrayer son développement. Aujourd'hui, il continue l'œuvre de l'*Internationale*, celle des pionniers des « Sociétés de résistance » et des premiers groupements. Certes, les tendances se sont précisées, les théories se sont clarifiées, mais il y a une absolue concordance entre le mouvement syndical du xiv^e siècle et celui du xx^e siècle: l'un découle de l'autre! il y a là croissance logique, ascension vers une Volonté toujours plus consciente et manifestation de la Force de plus en plus coordonnée du Prolétariat, qui s'épanouit en une unité grandissante d'aspirations et d'action.

La Besogne Syndicale

La besogne syndicale a un double objet: elle doit poursuivre, avec une rigueur inlassable, l'amélioration des conditions présentes de la classe ouvrière. Mais, sans se laisser obséder par cette œuvre transitoire, les travailleurs doivent se préoccuper de rendre possible — et prochain — l'acte primordial d'émancipation intégrale: l'EXPROPRIATION CAPITALISTE.

La supériorité du Syndicat sur les autres modes de cohésion des individus, réside en ce fait que l'œuvre d'améliorations partielles, et celle plus décisive de transformation sociale y sont menées de front et parallèlement. Et c'est justement parce que le Syndicat répond à cette double tendance et y fait face sans annihiler aucune initiative, sans étouffer aucune aspiration, sans plus sacrifier le présent à l'avenir que celui-ci au présent... c'est pour tout cela que le Syndicat s'érige comme le groupement par excellence.

L'Œuvre présente.

Dans le présent, l'Action syndicale vise la conquête d'améliorations partielles, graduelles, qui, loin d'être un but, ne peuvent être considérées que comme un moyen pour exiger davantage et arracher au Capitalisme des améliorations nouvelles.

Le Syndicat offre aux patrons une surface de résistance qui est en proportions géométriques de la résistance de ses adhérents ; il réfrène les appétits de l'exploiteur ; il lui impose le respect de conditions de travail moins draconiennes que celles résultant du contrat individuel subi par le salarié isolé. A ce contrat léonin, entre le patron cuirassé de Capital et le prolétaire dénué de tout, il substitue le contrat collectif.

Alors, en face de l'employeur se dresse le Syndicat qui atténue l'odieux du « marché du travail », de l'offre des bras, en enrayant, dans une certaine mesure, les conséquences fâcheuses de l'abondance des sans-travail ; qui impose au capitaliste le respect des travailleurs et aussi, dans une proportion en rapport avec sa force, exige de lui l'abandon de bribes de privilèges.

Cette question des améliorations partielles a servi de prétexte pour tenter d'introduire la discorde dans les organisations corporatives. Les politiciens, qui ne vivent que de la confusion des idées et que chagrine la répulsion croissante qu'ont les Syndicats pour leurs personnalités et leur dangereuse intervention, ont essayé de transporter dans les milieux économiques les querelles de mots avec lesquelles ils bernent les électeurs. Ils ont cherché à créer des zizanies et à couper les Syndicats en deux camps, en classifiant les travailleurs en RÉFORMISTES et en RÉVOLUTIONNAIRES. Pour mieux discréditer ces derniers, ils les ont baptisé « les partisans du tout ou rien » et les ont mensongèrement prétendu adversaires des améliorations actuellement possibles.

Ces niaiseries n'ont de supérieur que leur stupidité. Il n'est pas un travailleur, quelle que soit sa mentalité ou ses aspirations, qui, par principe ou par tactique, voudrait

s'entêter à travailler dix heures au compte d'un patron, au lieu de huit, tout en gagnant six francs au lieu de sept.

C'est pourtant en mettant en circulation ces idiotes bali-vernies que les politiciens espèrent éloigner la classe ouvrière de l'organisation économique et la dissuader de faire ses propres affaires et de travailler elle-même à conquérir toujours davantage de bien-être et de liberté. Ils comptent sur le venin de ces calomnies pour désagréger les Syndicats en faisant renaître dans leur sein les disputes oiseuses et dissolvantes qui ont disparu depuis que la politique en a été éliminée.

Ce qui donne une apparence de prétexte à ces manœuvres c'est que les Syndicats, guéris grâce aux cruelles leçons de l'expérience, des espoirs en l'intervention gouvernementale, ont pour elle une légitime méfiance. Ils savent que l'Etat, dont la fonction consiste à être le gendarme du Capital, a, par nature, tendance à faire pencher la balance du côté patronal. Aussi, quand une réforme leur vient par la voie légale, ils ne se jettent pas dessus avec la voracité d'une grenouille sur le chiffon rouge qui cache l'hameçon ; ils l'acceptent avec la prudence qui sied, — d'autant plus que cette réforme ne se réalise que si les travailleurs sont assez organisés pour en imposer, par la force, l'application.

Les Syndicats se méfient d'autant mieux des cadeaux gouvernementaux qu'ils ont souvent constaté leur nuisance. Ainsi, ils ont en fort piètre estime des « cadeaux » tels que le *Conseil Supérieur du Travail* et les *Conseils du Travail*, institutions inventées uniquement pour contrebalancer et enrayer l'œuvre des groupements corporatifs. De même, ils n'ont garde de s'enthousiasmer pour l'*arbitrage obligatoire* et la *réglementation* des grèves dont la plus claire conséquence serait d'énervier la capacité de résistance ouvrière. De même encore, la *capacité juridique* et la *commercialité*, octroyées aux organisations ouvrières ne leur disent rien qui vaille, car ils y voient le désir de leur faire abandonner le terrain de la lutte sociale, pour les entraîner sur le terrain capitaliste où l'antagonisme de la lutte de classes céderait pas à des chicanes d'argent.

Mais, de ce que les Syndicats ont une rude méfiance pour la bienveillance du gouvernement à leur égard, il s'en faut qu'ils répugnent à conquérir des améliorations fragmentaires. Seulement, ils les veulent réelles. C'est pourquoi, au lieu de les attendre du bon plaisir du Pouvoir, ils les arrachent de haute lutte, — par leur ACTION DIRECTE.

Si, comme cela arrive, l'amélioration qu'ils exigent est subordonnée à la Loi, les Syndicats en poursuivent l'obtention par la *Pression Extérieure* sur les Pouvoirs Publics et non en essayant de faire pénétrer dans les Parlements des députés spécialement mandatés, — enfantin petit jeu qui

pourrait se continuer des siècles sans qu'apparût une majorité favorable à la réforme rêvée.

Lorsque l'amélioration désirée doit être arrachée directement au capitaliste, c'est encore par une vigoureuse pression que les groupements corporatifs manifestent leur volonté. Leurs moyens sont variés, — quoique relevant toujours du principe d'ACTION DIRECTE : selon les cas, ils usent de la *grève*, du *sabotage*, du *boycottage*, du *labet*.

Mais, quelle que soit l'amélioration conquise toujours elle doit constituer un amoindrissement des privilèges capitalistes, — être une *expropriation partielle*.

Ainsi, quand on ne se satisfait pas de la logomachie politicienne, quand on analyse les procédés et la valeur de l'Action Syndicale, s'évanouit le subtil distinguo de « réformiste » et de « révolutionnaire » et on est amené à conclure que les seuls travailleurs réellement réformistes sont les Syndicalistes révolutionnaires.

Élaboration de l'Avenir.

Outre l'œuvre de défense quotidienne, les Syndicats ont pour besogne de préparer l'avenir.

Le groupe producteur devra être la cellule de la Société nouvelle. Il est impossible de concevoir une transformation sociale *réelle*, sur d'autres bases. Donc, il est indispensable que les producteurs se préparent à la besogne de prise de possession et de réorganisation qui doit leur incomber et que, SEULS, ils sont aptes à mener à bien.

C'est une révolution sociale et non une révolution politique que nous voulons faire. Ce sont là deux phénomènes distincts et les tactiques qui conduisent à l'une détournent de l'autre.

Pour le but que nous poursuivons, toute dispersion sur le terrain politique est un élément de propagande détourné de son but utile. En effet, à supposer que, grâce à l'agitation parlementaire, une majorité électorale se révélât et qu'il en résultât une prise de possession par un gouvernement socialiste, qu'advierait-il ? Ce gouvernement pourrait-il, à coups de décrets et de lois, mener à bien la transformation sociale ? C'est on ne peut plus improbable. Il se produirait ce qu'on a vu à la Commune de 1871 : lorsque l'Assemblée révolutionnaire eut décrété que les travailleurs pouvaient prendre possession des ateliers abandonnés par les patrons, — comme l'éducation économique des travailleurs n'était malheureusement pas faite, — ce décret resta à peu près lettre morte.

On objectera peut-être que l'hypothèse de l'incapacité d'un gouvernement socialiste, en ce qui concerne la transformation sociale est vraiment pessimiste. Elle n'est cependant que la déduction logique des nécessités de l'agitation politique : sur ce terrain, la visée n'est pas tant d'apprendre à penser aux électeurs que de les entraîner à « bien » voter. La preuve en est dans ce fait que des circonscriptions conquises par les socialistes ont, plus tard, redonné une majorité à des bourgeois. Quels que soient les moyens malpropres employés par les réactionnaires pour obtenir ce résultat, il faut reconnaître qu'il dénote chez les électeurs, qui ont ainsi varié, une conscience socialiste peu développée.

Il est donc absolument nécessaire de se familiariser avec l'œuvre de transformation économique. Cela ne peut se faire qu'au Syndicat, Il n'y a que là qu'on puisse examiner dans quelles conditions les travailleurs de la corporation devront opérer, afin : 1° d'éliminer les capitalistes ; 2° de réorganiser la production et d'assurer la distribution des produits sur des bases communistes.

Tant que cette œuvre d'éducation préliminaire ne sera pas assez avancée pour qu'en soit imprégnée une minorité active et assez puissante pour faire échec aux forces de la Bourgeoisie, tout espoir d'émancipation intégrale ne pourra prendre corps.

Tant que les travailleurs ne se seront pas assez familiarisés avec la *Grève Générale* qui s'indique, dans les circonstances actuelles, comme l'unique moyen pour renverser l'ordre capitaliste et gouvernemental, ils devront se résoudre à croupir dans le Salarial.

Il importe donc de se bien pénétrer de l'ampleur que devra avoir ce mouvement de GRÈVE GÉNÉRALE EXPROPRIATRICE ; il faut comprendre qu'il aura pour conséquence de modifier l'orientation de la Société, son organisation extérieure, mais encore de changer ses bases du tout au tout.

Les grands rouages de la superfétation gouvernementale, qui semblent aujourd'hui indispensables, — les ministères, les administrations, seront abandonnés ; la vie se retirera d'eux, parce que de nouveaux organismes auront pris charge des rares fonctions de coordination sociale qui créaient l'illusion de leur utilité. Ces organismes principaux seront les grandes Fédérations corporatives, auxquelles, désormais, incombera le soin de régulariser la production et de satisfaire aux demandes de la consommation.

En outre, dans les centres d'activité ouvrière, la Bourse du Travail se substituera à la municipalité, et deviendra un foyer communiste, qui éliminera le centre municipal, l'Hôtel de Ville.

La dominante de cette agrégation sociale nouvelle sera donc une décentralisation économique qui s'épanouira sur

les ruines du capitalisme et de la décentralisation étatiste et municipale.

Ces problèmes de réorganisation sociale, il est de toute urgence que le Syndicat les étudie. Dans chaque doit se poser la question : « Que ferions-nous au cas de Grève Générale ? » Dans chaque, selon le métier ou l'industrie, la réponse peut varier en ce qui concerne les procédés d'action... mais dans tous s'affirmera l'identité de but : s'éduquer, et se préparer pour que la Révolution prévue soit féconde.

Et on aurait tort de délaissier cette œuvre de gymnastique tant éducative que spéculative ; il est nécessaire de la poursuivre avec autant de ténacité que la besogne plus terre-à-terre des améliorations momentanées.

C'est, en effet, de l'équilibre parfait entre ces deux aspects de la besogne syndicale que découle la valeur du groupement corporatif.

Le Syndicat, tel que nous venons de l'analyser, est donc, non un groupement de stagnation, mais un groupement de transformation. S'il se limitait à des œuvres de mutualisme, s'il n'avait d'autre objectif que de panser les blessures des meurtris de la vie, — ce qui est faisable sans saper l'ordre capitaliste, — sa répercussion sociale serait nulle.

Il n'est pas cela ! Avant tout, et surtout, le Syndicat est un groupement de lutte ; sa préoccupation constante est de rechercher les causes du mal social, de les étudier, de les combattre, de les annihiler.

Cette besogne combative implique des nécessités inéluctables ; il en est du Syndicat comme des individus ; il ne peut se cantonner dans un isolement prétentieux et, pour accroître sa Force, il doit entrer en contact avec ses semblables, — lier des relations avec les autres Syndicats.

D'ailleurs, l'organisation économique de la Société oblige le Syndicat à cette extension d'action. La corporation n'a rien d'une enceinte fortifiée où il est possible de s'enclorre et d'ignorer le reste du monde ; elle est ouverte à tous et si, par étroitesse de vues, une corporation privilégiée ne se préoccupait que d'elle, l'afflux extérieur viendrait rapidement lui rappeler que la Solidarité est une condition essentielle de la Vie.

Cet indispensable accord entre Syndicats se réalise dans

les Bourses du Travail et par le canal des Fédérations corporatives. Les conditions et les résultats de cette coordination d'efforts feront le sujet de la prochaine brochure : le PARTI DU TRAVAIL.



APPENDICE

Le Fonctionnement Syndical

Aux notions théoriques ci-dessus, il n'est pas inutile d'ajouter quelques succinctes indications pratiques, forcément concises :

Comment s'y prendre pour créer un Syndicat ?

Rien de plus simple. Les quelques camarades d'initiative qui se réunissent à cette intention, rédigent des statuts, le plus concis possible et en font dépôt à la mairie. Outre cela, une formalité est exigée : déposer à la mairie les noms des administrateurs qui doivent être de nationalité française (on peut réduire, si l'on veut, l'Administration à sa plus simple expression : un secrétaire et un trésorier ; mais, la plupart du temps, on la complète par un Conseil syndical qui peut être du nombre de membres que l'on veut).

Le Syndicat peut aussi se créer en marge du Code, sans se soucier de la loi de 1884 sur les Syndicats. Il suffit de se grouper et de fonctionner en négligeant de déposer les statuts et les noms des administrateurs. Jusqu'à ces dernières années, nombreux étaient les Syndicats réfractaires à la loi et, si leur nombre a diminué, c'est parce que les Syndicats se sentent assez forts pour n'être en rien entravés par la loi.

LE MODE DE GROUPEMENT. — Selon le milieu, le Syndicat se constitue par profession ou par industries déterminées. Habituellement, il groupe les travailleurs de la profession et ses similaires. Sous prétexte que la loi n'a pas nettement stipulé que les ouvriers d'Etat ou de Municipalités peuvent se syndiquer, des entraves ont été apportées au groupement de ces camarades. Que ceux-ci ne s'émotionnent pas ; qu'ils passent outre à la loi, qu'ils se syndiquent, qu'ils soient forts ! et les autorités respecteront leurs organisations.

Dans les grandes entreprises, telles que le Creusot, ou dans une énorme exploitation comme les chemins de fer, le Syndicat doit coaliser les travailleurs de toutes catégories ; le mode de groupement est, ici, indiqué par la forme du patronat. En effet, il est évident que les exploités de ces grandes entreprises n'auraient guère de force de résistance et de revendications s'ils constituaient des Syndicats fragmentaires.

Une question passionne les militants : celle du groupement par métier ou par industrie. Au premier de ces deux modes d'organisation, on peut reprocher de perpétuer l'esprit de corps ; mais, quelles que soient les préférences de chacun, ce qu'on doit éviter, c'est que le Syndicat glisse à être un groupement d'*opinion*. De ce genre, sont les Syndicats où domine la « politique » et ceux qualifiés « d'irréguliers de travail » et où convergent des ouvriers de métiers divers. Ces groupements, malgré l'étiquette syndicale, ne sont que des groupes sociaux, où l'*affinité* prédomine sur l'*intérêt*. Trop longtemps, la « politique » a été la pierre d'achoppement des Syndicats ; aux militants à veiller que les erreurs du passé ne se reproduisent pas.

Quant aux Syndicats d'irréguliers, ils groupent des camarades selon leur *opinion* et ils ouvrent la porte à tous les dangers du passé ; si tous les travailleurs faisaient de même, il n'y aurait plus de Syndicats : il n'y aurait que des groupes sociaux. D'autre part, l'action journalière leur échappe trop et, qui plus est, ils ne peuvent spéculer sur l'œuvre expropriatrice que très abstraitement et non au point de vue corporatif.

LES COTISATIONS. — Pour que le Syndicat fasse de la propagande, il lui faut des hommes... et aussi de l'argent ! Une cotisation est donc nécessaire. De combien ? Le moins, 50 centimes ; le mieux, 1 franc par mois... Mince dépense d'ailleurs et qu'il est facile de récupérer en rayant quelques verres chez le bistrot.

Il ne faudrait, cependant, pas s'illusionner au point de croire qu'une caisse syndicale bien garnie peut avoir raison du mauvais vouloir capitaliste. C'est l'exception ! Dans la plupart des cas, les grèves partielles n'aboutissent que grâce à l'appui donné par tous les Syndicats. Donc, la meilleure des caisses syndicales est de pratiquer la solidarité, de venir en aide aux camarades en lutte... et ceux qui donnent, recevront, quand besoin sera. Par conséquent, la caisse syndicale doit être surtout constituée : 1^o pour la propagande ; 2^o pour la solidarité.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES. — Le Conseil syndical exécute les décisions de l'assemblée générale du Syndicat qui, elle, est toujours souveraine. Tous les syndiqués doivent venir aux assemblées ; s'ils négligent d'y assister, ils doivent acquiescer aux décisions prises. Il n'en peut être autrement, sans retomber dans les dangers du démocratisme où les inconscients et les veules entravent les énergiques. Les décisions de l'assemblée générale doivent donc être sans appel, quel que soit le nombre des présents. L'assemblée peut trouver utile, sur une question grave, de consulter, par referendum, tous les adhérents, mais il faut qu'elle en décide ainsi. Si c'était le conseil syndical qui, pour ne pas exécuter les déci-

sions prises, organisait, de son bon plaisir, un referendum, il ne ferait rien moins qu'un petit Coup d'Etat syndical ; il introduirait, dans l'organisme syndical, le système politique qui étouffe les initiatives conscientes sous la masse des majorités aussi compactes que moutonnières.

LE MUTUALISME. — Des nécessités qui amenèrent autrefois les Syndicats à masquer leur action économique sous des aspects mutualistes, il a persisté des tendances. Il y a des Syndicats qui font de la mutualité, donnent des secours de maladie, ont des caisses de retraite, etc. Il y a là un danger qui doit tenir les camarades en éveil ; non pas que la mutualité soit mauvaise en elle-même, mais parce qu'elle pourrait dériver les Syndicats de leur action. Le Syndicat est un organisme de lutte et il serait à souhaiter que toutes les œuvres à caractère mutualiste ne lui soient pas soudées et qu'elles soient alimentées par des versements spéciaux. Autant peut s'en dire de la Coopération, de Consommation et surtout de Production. Si on veut en faire, que ce soit à côté du Syndicat. Agir autrement serait risquer de canaliser l'organisation corporative, de la faire dévier de sa direction et atténuerait le caractère d'organisme de lutte sociale qui est sa raison d'être.




~~~~~  
 **IMPRIMERIE OUVRIÈRE**  
**DE LA RÉGION DE L'EST**  
~~~~~  




Lire et faire circuler

BONNES FEUILLES

- | | | |
|--------|--|------------------------|
| I. | Aux Peuples assassinés . . . | ROMAIN ROLLAND. |
| II. | Déclarations au Conseil de
guerre | BÉRANGER. |
| III. | Propos antimilitaristes . . . | TOLSTOI. |
| IV. | La révolte des Esclaves . . . | GORKI. |
| V. | La Grève générale et la Révo-
lution. | BRIAND. |
| VI. | Pour la Russie | MARTINET. |
| VII. | Parabole du Réservoir d'eau. | BELLAMY. |
| VIII. | La Guerre. | MAUPASSANT. |
| IX. | « Mea Culpa » | LARREGNY DE CIVRIEUX. |
| X. | Tu vas te battre | Marcel MARTINET. |
| XI. | Le Sauveur | Florian PARMENTIER. |
| XII. | Sur les responsabilités de la
guerre | DUPIN (Ermenonville) |
| XIII. | La Vie | Maximè GORKI. |
| XIV. | Apologues. | Sylvain MARÉCHAL. |
| XV. | Morceaux choisis | LÉON JOUHAUX. |
| XVI. | Dans les coulisses de la di-
plomatie secrète | René MARCHAND. |
| XVII. | Pour un sou | G. CLEMENCEAU. |
| XVIII. | La Famine en Russie | D ^r NANSEN. |
| XIX. | Haine à la Guerre | LÉON WERT. |
| XX. | A la lumière des archives
russes | *** |
| | t. I. La presse vendue. | |

L'exemplaire. 0 10 ; franco : 0.15 ; le cent : 9 fr. ; le mille 80 fr.

BIBLIOTHÈQUE DOCUMENTAIRE

- | | | |
|------|--|------|
| I. | DRIDZO. — <i>Le Rôle des Syndicats Russes dans la
Révolution</i> | 0 30 |
| II. | ANTOCHKINE. — <i>Le Rôle des Employés pendant la
Révolution Russe.</i> | 0 10 |
| III. | *** — <i>Les Syndicats textiles russes dans la Révolution.</i> | 0 30 |
| IV. | DUMOULIN. — <i>Les Syndicalistes français et la guerre.</i> | 0 30 |
| V. | *** — <i>Pour la propagande minoritaire.</i> | 0 50 |
-